



**1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc
de CHATEAUROUX**
Complexe Sportif de la Margotière,
rue de la Margotière
36000 CHATEAUROUX
02.54.34.12.90
02.54.26.09.36
archers.chateauroux@gmail.com
http://1e_cie_chateauroux.sportsregions.fr/



PRINCIPAUX TARIFS DE REMBOURSEMENTS

	Inscription	Déplacement/Hébergement
Concours dans l'Indre	Prise en charge par le club	Pas de remboursement
Concours hors département	Remboursée par le club sur présentation du reçu ou des résultats	5€ par déplacement hors département
Championnat de France, de ligue (individuel)	Prise en charge par le club	Remboursé sur la base du tarif http://fr.mappy.com/ * 60€ maximum par nuitée nécessaire (sur présentation de la facture)
Equipe + son capitaine (DR ou championnat de ligue par équipe)	Prise en charge par le club	Remboursé sur la base du tarif http://fr.mappy.com/ * 60€ maximum par nuitée nécessaire (une chambre pour 2 co-équipiers) + forfait de 20€ maximum par repas pris sur place (sur présentation des factures) Si minibus prévu remboursement des frais de carburant et de péage (sur présentation des tickets)
Formations (arbitres, entraîneurs) proposées par la Ligue ou la FFTA		Remboursement des frais de déplacements sur la base du tarif http://fr.mappy.com/ * et d'hébergement (ainsi que des frais pédagogiques en complément du CD 36)
Missions (réunions ou manifestations, représentation du club, AG Ligue ou AG FFTA etc.....)		Remboursé sur la base du tarif http://fr.mappy.com/ *

*<http://fr.mappy.com/> : trajet le + court, AR, voiture catégorie routière, carburant gazole, sur la base de 3 archers par véhicules.

Les demandes de remboursement doivent parvenir à la trésorière au plus tard dans un délai de 30 jours. Passé ce délai le remboursement ne sera plus possible.

TARIFS ADOPTES EN REUNION DU 26/10/2023.